

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 21/04/2011

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 avril 2011**

--- o0o ---

L'an deux mille onze, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : M. BROQUÈRES (a procuration pour M. DUPOUY), M. DEHEZ, Mme DEGOS (a procuration pour Melle ULMANN), M. LAMOTHE (a procuration pour M. de ZANET), M. DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes LEGLISE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Etaient excusés : M. de ZANET (a donné procuration à M. LAMOTHE), M. DUPOUY (a donné procuration à M. BROQUERES), Melle ULMANN (a donné procuration à Mme DEGOS).

Etait absent : M. MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B
délibération n° 15**

Rapporteur : Monsieur Jean-François BROQUERES, Maire

OBJET : dossier d'aide « FISAC » boucherie Chevaline, 52 rue DUPRAT à TARTAS

Dans le cadre des aides du « FISAC », Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la Chambre des Métiers et de l'artisanat des LANDES demande à la Commune de TARTAS, de donner un avis pour l'attribution d'une aide au financement d'un véhicule pour l'activité de la boucherie chevaline de la rue Duprat.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable à l'aide qui va être attribuée sur les fonds FISAC, sur le dossier présenté par la Chambre des Métiers et de l'artisanat des LANDES.

Boucher Chevalin : EURL Jean-Bernard DARTIGUELONGUE, située au 52 rue DUPRAT, 40 400 TARTAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,

A l'unanimité,

DONNE un AVIS FAVORABLE

Sur le projet concernant la boucherie Chevaline de TARTAS, dans le cadre du FISAC,

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUERES